VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Diamants, Montres et Effets Mobiliers.

Succession de Mme Fredericka Engelke, veuve de William Bruns

No 70,438—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Géo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune— MERCREDI, le 22 juin 1904 à 11 heures a. m., sur les lieux, Nos 933 935 rue Poydras, il sera vendu publiquement à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de vente rendu en cour ouverte le 30 mai 1904 et signé en Cour ouverte le 6 juin 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Tout et particulièrement les meubles de maison, diamants, montres etc., et autres effets mobiliers contenus sur les dits lieux, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 juin—12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Améliorée et non Améliorée.

Chemin de Gentilly et contigu aux Fair Grounds et au Race Track.

A LENCHERE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de Henry Lambert et al vs The Bethlehem Lutheran Orphan Asylum et al.

No 73,083. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Géo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI le 12 juillet 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 27me jour de mai et signé le 2me jour de juin 1904 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Le tout de l'ilet No 1567 borné par le chemin de Gentilly, les rues Crete, Maurepas et Fortin, subdivisé d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, en quatre lots de terre marqués A B C et D, ledit arpentage étant daté le 17 février 1904 et les lots mesurant respectivement comme suit: le lot A formant l'encoignure du chemin de Gentilly et de la rue Maurepas et courant au travers de la rue Crete mesurant 57 pieds de face au chemin de Gentilly 57 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Crete sur une profondeur et façade de 109 pieds 5 pouces et 6 lignes à la rue Maurepas et 104 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B le lot B mesurant 34 pieds 11 pouces 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Crete sur 104 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A et 101 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot C, le lot C mesurant 34 pieds 11 pouces et 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crete sur 101 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté du lot B et 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot D, le lot D formant l'encoignure du Chemin de Gentilly et des rues Crete et Fortin et mesurant 34 pieds 11 pouces de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crete sur 98 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot C et 95 pieds et 5 pouces de profondeur et façade à la rue Fortin.

Le lot A est amélioré par un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant 3 chambres et cabinet, hangar, citerne, arbres fruitiers, etc., dans la cour, le tout numéroté 2817 Maurepas et Chemin de Gentilly.

2 Le tout de l'ilet No 1562 subdivisé d'après le ci-devant dit plan par Edgar Pilié, voyer, en 15 lots de terre marqués A B C D, E F G H I J K L M N et O étant borné par les rues Maurepas, Fortin et Crete et le lot No 129 sur le ci-devant dit plan et mesurant d'après cela comme suit: Le lot A mesurant 63 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Fortin, 24 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Maurepas, sur 164 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Crete et 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B. Ledit lot A formant l'encoignure des rues Maurepas, Fortin et Crete. Les lots B C D E F G H I J K L M et N sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des rues Fortin et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue à rue. Le lot O formant l'encoignure des rues Maurepas et Swamp (lot No 129) et mesurant 36 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue à rue.

Les améliorations sur le lot O comprennent un cottage simple en bois No 2817 rue Maurepas contenant 6 chambres, hangar, citerne, etc.

3 Le lot No 129 décrit sur le ci-dessus plan et arpentage d'Edgar Pilié, voyer, occupe l'espace qui intervient entre les lots Nos 1562 et 1561 et mesurant d'après cela 49 pieds et 2 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin courant au travers de rue à rue par une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne de division de n'importe quel côté du lot O, de l'ilet No 1562 et le lot A de l'ilet No 1561.

4 Quatre certains lots de terre dans l'ilet No 1561 borné par les rues Maurepas, Fortin et Sauvage et le lot No 129 sur le ci-devant plan d'Edgar Pilié, voyer. Lesdits lots sont marqués A B C et D et mesurant d'après cela 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue en rue. Lesdits lots sont contigus au lot A formant l'encoignure de la rue Maurepas et du lot No 129, sur le ci-devant dit plan laquelle se trouve être la continuation de la rue Swamp.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance payable 12 mois à partir du jour de l'adjudication représentée par des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier les ventes. Les actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire aux frais de l'acquéreur. 5 juin—5 12 19 26—juillet 3 10 12

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

d'un beau morceau de terre

AVENUE TULANE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juin 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 juin 1903, par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme John Kieran Sr. vs Thomas E. Lynch No 70,123 du dossier de la dite Cour, comme il est amendé par un décret de l'Hon. Cour Suprême, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Tulane et Cleveland et les rues Liberté et Howard mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces profondeur sur la ligne la plus près de la rue Liberté, le tout plus ou moins, en mesure Américaine, d'après le plan par J. F. Braun, daté le 29 octobre 1883, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire public, daté le 6 décembre 1883. Les bâtisses et améliorations sur ce terrain appartiennent au défendeur excepté la bâtisse à deux étages en bois dans le fond et sur le côté le plus près de la rue Liberté. La dernière bâtisse nommée est la seule amélioration qui sera vendue avec le terrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente

Acte de vente pardevant Bussière Eonen, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlin avocat du plaignant

D. J. Dowers et John P. Sullivan, avocat du défendeur.

29mai—29—juin 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ AUGMENTANT EN VALEUR

Sur les rues Carondelet et Brainard.

RESIDENCE ET LOTS A BATIR.

Bonnes situations pour y demeurer ou pour placement.

Succession de Mme Maria C. Jennings.

No 72,700—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 14 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 8 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° La confortable résidence en bois à deux étages No 2263 rue Carondelet à l'encoignure O. de la rue Philip sur un vaste terrain dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Philip, Brainard et Jackson. Elle a une barrière en fer sur la façade, est retirée de la banquette et contient dix chambres, etc.

Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'ilet No 243 borné comme il est ci-dessus désigné par la lettre A sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 8 mars 1904, et d'après lequel ledit lot mesurant 52 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade sur la rue Philip de 128 pieds 7 pouces et 2 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson de 127 pieds 7 pouces et 2 lignes sur une largeur sur la ligne du fond de 42 pieds et 7 pouces. Il est composé de tout le lot No 6 sur un plan par C. A. Hecht, architecte, daté le 23 janvier 1849 déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire pour référence et partie du lot No 13 sur le plan par L. Surgi, voyer, daté le 2 mars 1844 annexé à un acte pardevant Jules Mossy, ancien notaire daté le 27 mars 1844 et partie du lot No 6, sur un plan par L. Surgi, daté le 2 mars 1844 ci-dessus référé et partie du lot No 5 sur un plan par C. A. Hecht daté le 23 janvier 1849 ci-dessus référé. Le terrain est tracé en jardin et pelouse. La maison est fraîche et confortable et dans un voisinage désirable.

2° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre F sur le susdit plan par C. Uncas Lewis d'après lequel il commence à une distance de 63 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces et 2 lignes. Il est composé de partie des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le dit plan par L. Surgi.

3° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre G sur ledit plan par C. Uncas Lewis d'après lequel il commence à une distance de 90 pieds 11 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 3 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Les améliorations sur ce lot sont d'une bâtisse double en bois à deux étages Nos 2242 et 2244 rue Brainard contenant 4 chambres. La bâtisse est dans le fond du lot donnant amplement d'espace sur la façade pour des améliorations additionnelles. Les trois derniers lots de terre ci-dessus décrits sont de bons sites à bâtir dans un voisinage tranquille respectable et agréablement amélioré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un crédit de 1 et deux ans en paiements égaux représentés par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur des billets et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

Bernard Tiche
Avocat.

12—juin—12 19 26—juillet 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

d'un joli cottage simple en bois.

No 1931 Avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 30 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 mai 1904 et signé 24 mai 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mlle Eugenia Moran vs. George S. Lacey, Jr. No 72,604 du dossier de la dite Cour, ci-après décrite propriété, à savoir:

Le joli cottage simple à un étage en bois avec deux étage dans le fond, No 1931 avenue Cleveland, contenant galeries, 5 chambres, etc., dans le Premier District de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Canal, Frieur et Roman. Le lot de terre est désigné par le No 23 de l'ilet No 26, borné comme il est ci-dessus mentionné d'après le plan de Coanier, architecte, daté le 1er septembre 1844, déposé en l'étude d'Octave De Armas notaire en cette ville, dans le livre de plans No 2. Le dit lot mesurant d'après le dit plan 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur une profondeur de 109 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Cette propriété est dans un bon voisinage près de tous les agréments et fera une jolie résidence ou un placement payant. Conditions Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1904, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Peter Stiffi, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Morgan, Jr. C. G. Gill, avocats pour le plaignant.

T. G. Morgan, avocat pour le défendeur.

29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, 30.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jean Philip Barinque.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,545—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par B. Tujaguese et Hy David, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—E. V. Richard, avocat. 12 jun—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

EN BLOC.

Grande Occasion pour Placement.

Augmentant rapidement en valeur et profitable.

Occupation dans propriété convenant une vaste étendue spécialement adaptée à de grands intérêts.

Dans une superbe localité pour entrepôt fabrique ou dépôt

A proximité très rapprochée des expéditions et chemins de fer avec ligne à tourniquet déjà posée, rendant facilement accessible à n'importe laquelle des lignes de chemins de fer ou d'expéditions.

Cette occasion spéciale est offerte aux capitalistes des presses à coton favorablement connues des Factoreset Alabama.

Ceci est votre chance.

Wm B. Hayward vs Jack Moore Hayward.

No 73,605—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau 138 rue Carondelet JEUDI, 21 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 juin 1904 et d'un jugement rendu et signé le 13 juin 1904 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites en bloc à savoir—

1° La propriété centrale et bien située connue comme la "Presse à Coton Factors" située dans le premier district de cette ville, comprenant et décrite comme un certain ilet de terre borné par les rues New Levee maintenant Peters, Tchoupitoulas, Robin et Henderson, mesurant 355 pieds 6 pouces de face à la rue Peters, 417 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Robin, 883 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Henderson et 199 pieds 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un entrepôt substantiellement bâtie en briques et hangars de vaste capacité admirablement installé pour l'entrepôt et compression de coton. Elle est complètement équipée avec appareils à vapeur et puissantes machines de compression. Sujet à bail expirant le 1er septembre 1904.

2° Le magnifique et central entrepôt connu comme la "Presse à Coton Alabama" situé dans le premier district de cette ville, comprenant et décrit comme un certain ilet de terre borné par les rues Tchoupitoulas, Robin et Thomas et Terpsichore (autrefois Josephine) mesurant 436 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 330 pieds de face à la rue Terpsichore 325 pieds 7 pouces de face à la rue Robin et 816 pieds 2 pouces de face à la rue St Thomas. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant les bien construits hangars en briques subdivisés de façon à y placer avec facilité une grande quantité de coton. Cette propriété a une extra vaste étendue. Sujet à un bail expirant le 1er septembre 1904

Les deux propriétés ci-dessus décrites seront vendues ensemble ou en bloc.

La propriété ci-dessus est adaptée pour plusieurs autres usages en dehors de l'emmagasinage et la compression du coton. Elle est à proximité du fleuve où elle a tous les avantages d'une bature. Sur la rue Robin il y a un double rail tourniquet et sur la rue Terpsichore il y a également un rail tourniquet donnant en conséquence un avantage spécial à une fabrique ou entrepôt ou dépôt ou bien à une vaste entreprise commerciale. La demande pour une propriété de ce genre est certainement augmentante et aucune n'offre de plus grand motif pour augmentation de valeur dans l'avenir. La facilité avec laquelle les marchandises peuvent être transportées au et des débarcadères et chemins de fer et l'espace étendu pouvant être utilisé doit appeler l'attention du marchand ou du planteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit d'un an, deux et trois ans, devant être démontrée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité incluant le pacte de non aliénation, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck notaire aux frais des acquéreurs.

Fenner Henderson et Farrar W. McL. Faysoux, Henry G. McCall, Gibbs Morgan, avocats.

19 juin—19 19 26—juillet 3 10 17 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix

Le Magasin de Valeur en Briques

à Trois Etages, 409 Rue Decatur, près de la Rue Conti.

Spacieux Cottage Double en Bois, 2514-16 Avenue Howard, près de la Rue Magnolia.

Faisant face au Nouveau Bassin et ayant la ligne du chemin de fer "Illinois Central" dans le fond.

John E. Rodd et al vs Martha De Gray.

No 73,027—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 7 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 4 mai 1904, et signé en Cour ouverte le 10 mai 1904 par l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Div. A, in re. John E. Rodd vs Martha De Gray, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies etc., ci-dessus y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet 28, borné par les rues Decatur (autrefois Vieille Levée), St Louis, Conti et Chartres, mesurant en mesure américaine 19 pieds de face à la rue Decatur, sur une profondeur de 86 pieds plus ou moins. Les améliorations comprenant le magasin en briques à trois étages, bien situé, connu comme No 409 rue Decatur, à proximité du fleuve et du dépôt de chemin de fer.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Locust (maintenant Sud Robertson) et le Nouveau Chemin Coquille (maintenant avenue Howard), désignés comme lots 5 et 6 sur un plan par A. Bednouski, daté février 1857, lesdits lots sont contigus et mesurant, plus ou moins comme suit: Le lot No 5 mesurant 25 pieds de face au Nouveau Chemin Coquille (maintenant avenue Howard), 63 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot du lot No 4, 60 pieds 6 pouces sur la ligne de côté divisant ledit lot du lot No 5 et 25 pieds de face à la rue Euphrosine; le lot No 6 mesurant 25 pieds de face au nouveau chemin coquille (maintenant avenue Howard), 60 pieds 6 pouces sur la ligne de côté divisant ledit lot du lot No 5, et 57 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot du lot No 7 et 25 pieds de face à la rue Euphrosine et lesdits lots courant au travers de l'avenue Howard à la rue Euphrosine; les améliorations comprenant un cottage double en bois grand et comfortable portant les Nos 2514 et 2516 avenue Howard, avec bâtisse à deux étages dans le fond, faisant face à la rue Euphrosine. Cette propriété fait face au Canal du Nouveau Bassin et les chemins de fer Illinois Central, S. P. et Y. et M. V. dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance devant être représentée par des billets à recevoir payables en 1, 2 et 3 ans après leur date avec intérêt à 7 pour cent par an de la date (lesdits billets jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes de 1904.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew H. Wilson, notaire, au dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

J. Zach. Spearing, avocat.

5 juin—5 12 19 26—juillet 3 7

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Emplacement d'Affaires.

Cottages doubles, terrains vacants et cottages simples à Algiers progressiste.

Emplacement d'affaires, No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Magasin et résidence avenues Pacifique et Pelican.

Magasin cottages Doubles

Nos 239 et 241 avenue Atlantique, entre les rues Pélican et Thayer.

Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre les rues Pélican et Thayer.

245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Avenue Pélican, entre les rues Pacifique et Elmire.

Lots vacants

Trois lots dans l'ilet borné par les avenues Pacique et Elmire et la rue Thayer.

Cottage simple No 243 avenue Pacifique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer.

Succession de Thomas J. Kennedy.

No 73,160. Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STOUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de cour signé le 16 mai 1904 par l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et est désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Chas. G. Dellaise, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot a une façade de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure des avenues Atlantique et Pélican et est composé du tout du lot original 19 et partie du lot original 19.

Les améliorations sont connues comme No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pélican comprenant une résidence substantielle en bois à deux étages et contenant grand magasin buvette, grand entrepôt à deux étages, etc., vestibule, veranda et quelques 11 chambres, chambre à bain, citernes, etc., le tout en splendide état sujet au bail de la buvette expirant le 24 février 1905 à $15 par mois.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique et la rue Thayer et l'avenue Pelican et est désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. Dellaise, voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot commençant à une distance de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pélican et a une façade de trente sept pieds un pouce de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent le splendide cottage double Nos 239 et 241 avenue Atlantique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer, et contenant cinq chambres de chaque côté, toit couvert en ardoises, citerne, hangar, etc., la maison est retirée de la banquette et a un portique sur sa façade et se loue $11.00 par mois par côté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer, avenue Pelican et est désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage par Chas. G. Dellaise voyer daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot commence à une distance de quatre vingt pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican, et ayant une façade de 35 pieds 8 pouces et 7 lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds 5 pouces entre lignes parallèles, et est composé de tout le lot original No 21, et partie du lot original No 20.

Les améliorations comprennent un bon cottage double Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer, à un toit couvert en ardoises, 5 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté, retiré de la banquette avec galerie sur le devant et se loue pour $11 par mois de chaque côté

4° Deux certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 41, nouveau plan de ville, borné par les rues Elmire et l'avenue Pacifique, l'avenue Pelican et la rue Alix et désigné comme lots Nos un et deux de l'ilet No 9, maintenant ilet No 41, borné comme il est dit ci-dessus, d'après le plan ci-dessus mentionné de Thompson, voyer daté le 7 mars 1849, lesquels lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No 1 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pelican et mesurant trente et un pieds 9 pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds 8 pouces de profondeur et façade à l'avenue Pelican, entre lignes parallèles, et le lot No 2 mesurant trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un placement d'affaires à un étage et contenant 4 chambres, hangars, citerne, etc., contigues au ci-dessus, et faisant face à l'avenue Pélican est un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté trois chambres, hangars, etc., la propriété est maintenant occupée.

5° Trois certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'ilet Ne 42, borné par les l'avenue Pacifique, la rue Elmire et l'avenue Pelican et la rue Thayer, lequel dit ilet est aussi désigné par le No quatre sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co. Property" par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849 déposé en l'étude d'Andrew Hero, Jr., un notaire en cette ville, lesdits trois lots ou portions de terre sont désignés par les lettres A B et C, sur un devis par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 27 juillet 1895 annexé à un acte de vente de T. J. Kennedy, à Mme Margaret Donely, dans le bureau de James J. Woulfe, le 15 août 1895. Lesdits trois lots ou portions de terre sont de l'arriéré portion des lots Nos un et quatre, acquis par le défunt John Kennedy, pardevant Henry P. Dart le 24 août, 1892, lesdits lots A, B et C sont contigus et les lots A et B sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à l'avenue Pélican par cent neuf pieds et huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Thayer et ayant cent neuf pieds huit pouces de face comme profondeur à la rue Thayer et le lot C a vingt quatre pieds de face à l'avenue Pacifique par cent neuf pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le même cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 42, bornés par les avennes Pacique, Elmire et Pelican et la rue Thayer, lequel dit ilet est aussi désigné par le numéro quatre, sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co Property" par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mai 1849, déposé en l'étude de Andrew Hero Jr. notaire en cette ville, lesdits deux lots sont désignés par les numéros dix huit et dix neuf, sur ledit plan, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds six pouces et six lignes et trois quarts de ligne de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des avennes Pacifique et Pélican.

Le lot No 18—Les améliorations comprennent un cottage double en bois attrayant Nos 245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur la façade, salon, trois chambres à coucher, cuisine, portique sur le devant, citerne, hangar etc., de chaque côté, la maison est en bonne condition et se loue pour $12.00 chaque côté.

Le lot No 19.—Les améliorations comprenant un splendide cottage simple en bois couvert en ardoises, No 243 avenue Pacifique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer, retiré de la banquette, et contenant 6 chambres, vestibule, galerie sur le côté, galerie sur la façade, chambre à bain, office, etc., en bonnes conditions et se louant $15.00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

Au même moment et endroit il sera vendu tous les droits, titres et intérêts de Thomas J. Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé les Etats-Unis de l'Amerique vs Irena Brooks, femme de Chris Harris et als No 13,132 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrites les produits desquels ont été par ordre de Cour déposés dans l'enregistrement de la Cour, pour attendre l'adjudication des droits des différentes parties défendantes. Les produits ainsi déposés se montant à cinq cents dollars dont ledit intérêt décédente.

Deuxièmement Tous les droits, titres et intérêts de Thomas J. Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé Etats Unis d'Amérique versus David Jackson et als No 13,131 du dossier de la Cour des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrite les produits desquelles ont été par ordre de cour déposés dans le registre de la cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défendantes les produits ainsi déposés s'élevant à onze cent dollars et l'intérêt dudit défunt en ceci.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 0|0 comptant exigé au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat.

22 mai—22 29—juin 5 11 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE S. M. EATON

No 73,274—Division B—Cour Civile de District

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—LUNDI, le 27 juin 1904, à 11 heures A. M., à l'entrepôt "Mississippi" Division No 4, dans l'ilet borné par les rues S. Front, St Joseph, Delta et Julie, en vertu d'un ordre de Cour signé le 7 juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D,